



Transport scolaire

DOSSIER D'INSCRIPTION

2025 - 2026

Renouvellement ou 1^{ère} demande



crédit : CANVA

À retourner au plus tard le 15 juin 2025

Objet : Informations concernant une 1^{ère} demande ou un renouvellement d'abonnement de transport scolaire

Madame, Monsieur,

Parent ou responsable d'un ou plusieurs élève(s) dans un établissement scolaire dans le ressort territorial de la Communauté d'Agglomération du Grand Guéret, vous sollicitez une carte de circulation sur un circuit organisé par la Communauté d'Agglomération du Grand Guéret pour l'année scolaire 2025/2026.

Aussi, vous trouverez ci-joint le formulaire de 1^{ère} demande ou de renouvellement de transport scolaire, que vous devrez impérativement nous faire parvenir, **au plus tard le 15 juin 2025 (hors dérogations de secteur ou orientations tardives)**, dûment complété et signé.

En ce qui concerne les frais de transport, nous vous informons que :

- La Communauté d'Agglomération du Grand Guéret prend à sa charge 85 % du coût des circuits scolaires ;
- La participation des familles (15 %) est recouvrée trimestriellement à terme échu. Son montant, fixé par le Conseil Communautaire, tient compte d'une fréquentation moyenne et ne peut faire l'objet d'aucun dégrèvement pour absences ponctuelles ou stages. Vous trouverez ci-joint, le tarif s'appliquant à votre situation ;
- Les droits d'accès sont intégralement dus dès que le trimestre est commencé, quelle que soit la date d'inscription ;
- L'annulation de l'abonnement (imprimé « Annulation de l'Abonnement ») doit être accompagnée de la carte de transport et n'est effective qu'au trimestre suivant ;
- Après étude de votre dossier, l'inscription de votre enfant vous sera confirmée courant août par l'envoi d'une carte de transport à votre domicile.
- **Il est précisé que les circuits et la capacité des véhicules seront établis sur la base des dossiers d'inscriptions retournés avant le 15 juin de l'année scolaire 2025/2026. Les circuits seront fixés et non modifiables à partir du 31 juillet 2025. Toute nouvelle inscription à partir de cette date se fera sur un arrêt existant.**
- **Le point d'arrêt du car sera signalé dans les villages et hameaux par un panneau « aggl'Bus GRAND GUERET Mobilité » de couleur orange, vert, bleu ou rouge, tel que celui-ci.**



Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

Le Service Transport
aggl'Bus

**DEMANDE D'INSCRIPTION AU TRANSPORT SCOLAIRE
POUR L'ANNÉE SCOLAIRE 2025 – 2026**

PHOTO
A
ACCROCHER

ÉLÈVE

NOM :

PRÉNOM :

Date de naissance :

Sexe :

☐ Féminin

☐ Masculin

Représentant légal

(☐ père ☐ mère ☐ tuteur légal)

NOM, PRÉNOM :

Adresse :

Code Postal/Commune :

Téléphone* :

Email :

Garde alternée

(☐ père ☐ mère)

NOM, PRÉNOM :

Adresse :

Code Postal/Commune :

Téléphone* :

Email :

SCOLARITÉ DE L'ÉLÈVE

Nom de l'établissement :

⇒ **PREMIER CYCLE**

Maternelle : ☐ TPS ☐ PS ☐ MS ☐ GS

Primaire : ☐ CP ☐ CE1 ☐ CE2 ☐ CM1 ☐ CM2

Collège : ☐ 6^e ☐ 5^e ☐ 4^e ☐ 3^e

☐ classe ULIS ☐ classe SEGPA

⇒ **SECOND CYCLE**

☐ Seconde ☐ Première ☐ Terminale

Section :

☐ CAP 1^{ère} ☐ CAP 2^e

☐ BAC Pro 1^{ère} ☐ BAC PRO 2^e ☐ BAC Pro 3^e

⇒ **AUTRE** (CFA, BTS, PRIAQ, DIMA, ...) :

TRANSPORT DEMANDÉ POUR L'ANNÉE 2025- 2026

Jour d'utilisation du Service :

☐ Lundi

☐ Mardi

☐ Mercredi

☐ Jeudi

☐ Vendredi

☐ Aller seul

☐ Retour seul

☐ Aller et retour

☐ 1 semaine / 2

***J'accepte de recevoir les informations par SMS de la part des transporteurs, de ce fait j'autorise l'agglo'bus à communiquer mes coordonnées à ces derniers :** ☐ OUI ☐ NON

Année complète :

☐ OUI ☐ NON

Si « NON », préciser la période :

Du :

Au :

Le Représentant Légal ou le Déclarant reconnaît avoir pris connaissance des instructions jointes.

Fait à :

Le :

Signature :

A retourner à :

Communauté d'Agglomération du Grand Guéret
Service Transport
9, Avenue Charles de Gaulle – BP 302
23006 GUERET CEDEX

COUPON DU RÉGLEMENT À RETOURNER



Je soussigné(e) habitant la commune de
..... et responsable de(s) l'enfant(s) :

1^{er} enfant : NOM :
PRÉNOM :

2^{ème} enfant : NOM :
PRÉNOM :

3^{ème} enfant : NOM :
PRÉNOM :

4^{ème} enfant : NOM :
PRÉNOM :

5^{ème} enfant : NOM :
PRÉNOM :

Certifie avoir pris connaissance, ce jour, avec mon (mes) enfants(s), du Règlement d'exploitation des services de transports publics réguliers de la Communauté d'Agglomération du Grand Guéret disponible sur le site : <https://www.agglo-grandgueret.fr/les-services-scolaires>.

Je m'engage à le respecter et à le faire respecter par mon (mes) enfant(s).

Fait à

Le

Signature :

(précédée de la mention « lu et approuvé »)

PIÈCES À FOURNIR POUR TOUTE DEMANDE

- 1 photographie d'identité RÉCENTE (**mentionner le nom et le prénom au dos de la photographie,** et l'accrocher au dossier d'inscription)
- 1 photocopie de la carte d'identité de l'élève ou la page utile du livret de famille
- Bulletin d'acceptation du Règlement d'exploitation



RAPPEL

Afin de faciliter la gestion des dossiers d'inscription, vous voudrez bien nous signaler rapidement tout changement de situation (déménagement, réorientation, ...) susceptible d'intervenir au cours de l'année scolaire.

L'abonnement forfaitaire trimestriel est payable à terme échu. Sa tarification varie selon la catégorie de l'usager (voir le tableau ci-dessous). A chaque fin de trimestre écoulé, un titre de paiement vous sera alors envoyé par la Trésorerie Principale. Vous avez la possibilité de payer en chèque ou en espèces. Le prélèvement automatique sera mis en place très prochainement.



2025/2026	MONTANT 1 ^{ER} TRIMESTRE	MONTANT 2 ^e TRIMESTRE	MONTANT 3 ^e TRIMESTRE	MONTANT TOTAL ANNUEL
AYANT DROIT	50.00 €	50.00 €	50.00 €	150.00 €
NON AYANT-DROIT	66.00 €	66.00 €	66.00 €	198.00 €
3 ^e enfant au sein de l'autorité organisatrice de la mobilité	Gratuité			
RÉÉDITION DE CARTE	5.00€			

TRANSPORTS SCOLAIRES – CONDITIONS DE PRISE EN CHARGE



Afin d'optimiser et de sécuriser au maximum le déplacement des élèves qui bénéficient quotidiennement des transports scolaires pour se rendre dans leur établissement scolaire, il est important de préciser quelques points essentiels du règlement des transports, qui prévoit que :

- L'accès au transport est accordé aux élèves qui fréquentent l'établissement rattaché à leur lieu de domicile ;
- L'accès au transport est accordé aux élèves domiciliés à un kilomètre minimum de leur lieu de scolarisation ;
- **La présence des parents, ou de leur représentant, adulte, est impérative.** Des aménagements dérogatoires peuvent être envisagés pour des cas spécifiques d'enfants des classes de maternelle et élémentaire ;
- **Les élèves doivent être présents 5 minutes avant l'arrivée du car** pour ne pas retarder l'exécution du circuit.
- Les arrêts sont limités au strict minimum, privilégiant des points de regroupement dans les bourgs et les hameaux ; en cas de présence d'un abribus, celui-ci sera choisi prioritairement.
Ils ne doivent pas remettre en cause la sécurité des élèves et des usagers de la route et doivent uniquement être situés sur le domaine public.
La distance minimale admise entre deux points d'arrêt consécutifs est de 500 mètres pour les enfants de classes de maternelle et élémentaire, et d'un kilomètre pour les collégiens et lycéens.
- Les villages situés à moins d'un kilomètre de l'itinéraire principal du circuit ne sont pas desservis.
- Les dérogations de secteur accordées par les Services Départementaux de l'Education Nationale n'entraînent pas un accès de plein droit au transport scolaire. Cependant, les élèves concernés peuvent être pris en charge dans la limite des places disponibles dans les véhicules, sur un point d'arrêt déjà existant et réglementaire.
- Aucune modification de schéma des transports n'est autorisée en dehors de la rentrée de janvier.
- Les élèves bénéficiant d'une carte de transport scolaire peuvent accéder en dehors de leur circuit domicile-établissement scolaire au réseau de transports urbains sur les lignes régulières toute l'année scolaire et pendant les vacances scolaires aux lignes de transport à la demande (TAD) en respectant les horaires de ces derniers.

ANNULATION DE L'ABONNEMENT



Année Scolaire 2025 – 2026

(À RETOURNER AUPRÈS DU SERVICE TRANSPORT EN CAS D'ANNULATION AU TRANSPORT SCOLAIRE AU COURS DE L'ANNÉE SCOLAIRE)

NOM et PRÉNOM de l'élève :

NOM et ADRESSE du représentant légal :

.....

.....

☎ : @ :

CIRCUIT EMPRUNTÉ :

Motif de la demande d'annulation :

☐

Ne prend plus le car depuis le :

Fait à : , le

Signature du représentant légal :

RAPPEL :

- Tout trimestre commencé est dû ;
- L'annulation d'un abonnement n'est alors effective qu'au trimestre suivant.

CET IMPRIMÉ EST À ADRESSER, ACCOMPAGNÉ DE LA CARTE DE TRANSPORT À :

Communauté d'Agglomération du Grand Guéret
Service Transport

9, Avenue Charles de Gaulle – BP 302
23006 GUERET CEDEX